

Saint-Jean-Chrysostôme le 23 novembre 2006

Bureau des audiences publiques sur l'environnement

241

P **NP**

DM568

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Objet:: Projet Rabaska

Lévis

6211-04-004

À qui de droit.

La présente est pour manifester notre appui au projet Rabaska.

Toutefois ce projet, innovateur pour notre région, créateur d'emplois et possiblement de nouvelles entreprises, devra se conformer et satisfaire aux exigences de la ville de Lévis et aux différents ministères concernés des gouvernements provincial et fédéral. Nous pensons à l'environnement et à la sécurité maritime par exemple.

Par contre nous remarquons que, chez Rabaska, on a répondu à plus de questions et on a tenu plus d'assemblées de consultation que lors de l'implantation de la raffinerie Ultramar. Quelle seraient nos réactions si, demain, cette entreprise pliait bagages pour aller s'installer dans les provinces maritimes ou sur la côte est américaine? On a vu ce qui s'est passé pour le chantier maritime.

Nous pourrions énumérer une foule de raisons pour lesquelles nous sommes favorables au projet mais notre texte risque d'être redondant.

Lévis a une chance unique d'être une ville diversifiée et dynamique, comme la ville d'en face, que l'on envie trop souvent. Il ne faudrait pas que notre ville ce ne soit que la cité Desjardins entourée d'un immense dortoir, à ce compte là nous sommes condamné à une mort lente.

Rabaska a répondu à une foule de questions provenant d'individus ou d'organismes.

Rabaska a même livré, dans tous les foyers de Lévis, un document expliquant les tenants et aboutissants de leur projet. Ils ont été pro-actif.

Malheureusement, certains opposants au projet en sont venu à perdre toute crédibilité dans leurs revendications.

Ils ont posé des gestes dans le but d'appeurer la population, les croisiéristes, les touristes, pour ne nommer que ceux-là.

Au lieu de continuer à poser des questions aux gens de Rabaska, comme ils l'ont fait au début, leur ton a monté de plus en plus, devenant de l'acharnement, démontrant parfois même un manque de civilité. Les questions ont fait place aux affirmations gratuites et sans fondement, allant même jusqu'à tenter d'intimider les compagnies de croisière, quel culot!

Nous en sommes à nous poser la question suivante: C'est quoi le but réel de tout cet

acharnement?. Y aurait-il conflit d'intérêt?

Dans tous les pays du monde, les cours d'eau importants appartiennent à l'état ou au pays, donc à la collectivité. Notre fleuve Saint-Laurent n'y échappe pas; mais nous commençons à nous poser de sérieuses questions à ce sujet.

Notre fleuve doit servir avant tout de voie navigable pour des fins commerciales. Pour ce qui est de la navigation de plaisance, c'est un privilège et non un droit.

Pour ce qui est des résidents qui ont élu domicile près des rives de notre grand fleuve, et qui ont maintenant peur de voir des soit disant verrues dans le paysage, ne prenez pas vos privilèges pour des droits.

La raffinerie Ultramar, le chantier maritime, les installations portuaires, tel que les élévateurs à grains, sont-ce des verrues?

Les droits collectifs doivent continuer à passer avant les droits individuels. C'est la raison pour laquelle nous doûtons maintenant de la bonne foi de certains opposants à ce projet. Les représentants de certains organismes, subventionnés par nos sous, de même que nos élus municipaux, sont là pour faire passer nos droits collectifs avant les privilèges individuels.

Merci pour nous donner le privilège de nous exprimer.

Lucien et Monique N. Dion